RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de LÉRÉ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Michaël SIROT, M. Sébastien BLANCHET, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, Mme Marie-Paule STOUPAK,

ABSENTS : M. Michel BOUVET donne pouvoir à M. Denis AGOGUÉ
Mme Gwenaëlle GEORGES donne pouvoir à Mme Véronique SIROT
Mme Céline BRETON absente excusée
Mr Stéphane BAILLY absent

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 21 juin 2023
Date d'affichage : 21 juin 2023

Mme Denise NORMAND est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 04 mai 2023**
2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 04 mai 2023**
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 04 mai 2023**
4. **Décision modificative N°1**
5. **Convention d'occupation temporaire d'un bureau (permanence assistante sociale)**
6. **Spectacle de Noël**
7. **Changement de tarifs restaurant scolaire**
8. **Changement de tarifs accueil de loisirs**
9. **Changement de tarifs garderie périscolaire**
10. **SDE18 – Participation rénovation éclairage public Rue Augsburger**
11. **PLUI – Périmètre Délimité des Abords**
12. **Motion PEP18**
13. **Demande de subventions**
14. **Informations**
    a. **Remerciements subventions**
    b. **Chemins communaux**
15. **Questions diverses**

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 04 mai 2023** – Le Conseil Municipal approuve, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** le procès-verbal du 04 mai 2023.

2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 04 mai 2023** – Aucune décision n'a été prise.

3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 04 mai 2023** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 04 mai dernier.

4. **Décision modificative N°1** - Le Maire expose un jeu d'écritures à établir sur le budget de la commune concernant :
- la renégociation du prêt en cours concernant les commerces
- le virement d'un chapitre à un autre concernant des travaux d'éclairage public (Les Rhédons et rue Augsburger)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, de valider la décision modificative n°1 afin d'établir les écritures budgétaires nommées ci-dessus.

5. **Convention d'occupation temporaire d'un bureau (permanence assistante sociale)** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention demandée par le Conseil Départemental concernant l'occupation d'un bureau par l'assistante sociale de secteur, Madame Delphine FOUCHER, à titre gratuit, en y indiquant la superficie du bureau qui est de 9 m².

6. **Spectacle de Noël** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'organiser un spectacle de Noël avec Pascaline et les Z'Animos Rigolos, au profit de tous les élèves de l'école de Léré, le lundi 18 décembre 2023 à 13 h 45. Il se déroulera à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 600 € net pour l'artiste.

7. **Changement de tarifs restaurant scolaire** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire, à hauteur de 1.5%, à compter du 1er septembre 2023.

8. **Changement de tarifs accueil de loisirs** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs, à hauteur de 1.5%, à compter du 1er septembre 2023.

9. **Changement de tarifs garderie périscolaire** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire, à hauteur de 1.5%, à compter du 1er septembre 2023.

10. **SDE18 – Participation rénovation éclairage public Rue Augsburger** - Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, accepte et autorise le Maire à signer le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue Augsburger.

11. **PLUI – Périmètre Délimité des Abords** – Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite Loi LCAP, du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA). Les PDA permettent d'adapter les servitudes de protection des monuments historiques aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain. La procédure d'élaboration des PDA s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Elle a été menée en étroite collaboration entre la Communauté de Communes, la commune et l'Architecte des Bâtiments de France. Après avis du conseil municipal et du Conseil Communautaire, une enquête publique sera organisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet ***un avis favorable*** sur le projet de PDA proposé.

Rappel des noms des monuments historiques concernés :

- Maison dite « Jeanne d'Arc » 20 Grande Rue sur la commune de Léré
- Eglise collégiale Saint-Martin, sur la commune de Léré
- Le périmètre des 500 mètres autour de Villattes reste inchangé

12. **Motion PEP18** – Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide de voter la motion pour le maintien du foyer logement de l'ESAT à Veaugues afin qu'aucun déménagement ne soit effectué.

13. **Demande de subventions** - Le Conseil Municipal, ***à l 'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2023 :

- Association les Mills 50.00 € (exposition El Manouch)
- L'esquisse 270.00 €
- Le Comité de Comice 576.00 € (pose de banderole à l'entrée de Léré)
- Foot 492.00 € (subvention exceptionnelle pour la prise en charge des repas de la Lyre Léréenne et de la Chorale fournis par le Club lors de la fête de la Musique)

14. **Informations**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- des remerciements des diverses associations à la suite de l'attribution de subventions.
- de l'avancée du dossier concernant les chemins communaux et du litige soulevé par la municipalité au sujet de la propriété de 2 chemins situés sur la commune, à proximité de Vilatte et informe avoir reçu les deux actes notariés des chemins concernés. Monsieur Denis AGOGUÉ dit que Monsieur de LAMMERVILLE aurait dû régler cette affaire lors de ses mandatures.
- des problèmes rencontrés à la suite de l'organisation de la fête du Canal
- de la visite du siphon du Canal, pas de passage caméra suite à l'envasement important, un curage sera donc à prévoir
- suite à la réunion SIRVAA, un réaménagement de la Judelle a été proposé et des échanges constructifs ont été abordés. Toutefois, aucun travaux sera effectué suite au refus des riverains.
- des très bons retours du forum des associations, de nombreux échanges et une bonne ambiance sont à souligner
- d'une réunion à la Préfecture avec Denise NORMAND, concernant le bon fonctionnement de la classe inclusive installée à Léré à la rentrée de septembre 2022 (organisation et mise en place du personnel communal et des équipes éducatives)
- les jurys d'assises ont eu lieu le Lundi 12 Juin 2023 et aucun administré de Léré n'a été tiré au sort.
- des protections de trottoirs ont été installées route de Sancerre
- la borne rue du Crot Pigeon a été accidentée
- le Tennis Club de Léré a créé une aire de pétanque devant le Club House, ouverte à tout le monde
- la Société de Chasse a un projet de plantations de 10 noyers environ (5 chez les particuliers et 5 sur le domaine public)
- de la distribution en cours par le SMICTREM des nouveaux conteneurs

Mme Françoise NOYER informe les membres de l'assemblée :

- des dossiers en cours concernant la santé
- des problèmes de WC au centre de soins

- des projets de décoration de Noël pour l'année 2023, afin d'effectuer des économies, il a été décidé de moins décorer les rues mais plutôt apposer des décorations à proximité des commerces.

Mr Éric VIGNERON informe les membres de l'assemblée :

- des travaux sur la canalisation du Gravion au canal qui se terminent. La circulation sera de nouveau possible à partir du 29 juin 2023
- d'un renouvellement de poteau incendie au Petit Patis
- du nouveau réseau d'eau pour le stade de foot
- des travaux sur la ZAC

Mme Denise NORMAND informe les membres de l'assemblée :

- d'un projet, dans le cadre du Projet Territoire Numérique Educatif, subventionné à hauteur de 70% avec l'installation de 2 vidéoprojecteurs interactifs, de 2 tableaux simples, de 2 ordinateurs portables, 2 visualiseurs et achat de 12 tablettes numériques, pour le groupe scolaire Camille Boistard.

15. Questions diverses

- **Monsieur Sébastien BLANCHET :**

  • informe que le SIRVAA, dans le cadre du COPIL 2024 aura 14 petits ouvrages à réaliser pour un budget de 33 500.00 € (quelques un auront lieu sur Léré) et qu'une rénovation (méandre) est prévue aux Rhédons en 2025.
  • signale également un chien très agressif à la Garenne qui nuit à la bonne distribution du courrier mais aussi qui pourrait être dangereux dans le cadre de La Loire à Vélo.

- **Monsieur Denis AGOGUÉ :**

  • signale le questionnement de certains administrés concernant l'éclairage public. Monsieur le Maire répond que suite aux plateaux surélevés le Conseil Départemental a demandé le maintien de l'éclairage public la nuit et que certaines rues adjacentes sont également concernées puisqu'elles sont rattachées aux réseaux électriques des départementales.
  • demande des renseignements concernant la cérémonie du 14 juillet 2023. Monsieur le Maire informe qu'une rencontre est prévue prochainement afin de programmer le déroulé et qu'un pique-nique participatif (chacun apporte son repas, la Municipalité met à disposition des tables et des bancs) sera organisé dans le parc de la Mairie à la suite de la cérémonie en cas de pluie le pique-nique sera annulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le 4 juillet 2023

Le Maire,

François RENAUD